

**ARRÊTÉ DU MAIRE DE GAGNY**  
(Seine-Saint-Denis)

**OBJET : DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AU QUATORZIÈME ADJOINT AU MAIRE M. GUILLAUME FOURNIER**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 qui donne au Maire la possibilité de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des Membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération du 25 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a fixé à 11 le nombre des Adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 2020-02 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant création des postes d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 2020-66 du Conseil Municipal du 16 novembre 2020 portant création de 3 conseils de quartiers,

Vu la délibération n° 2022-100 du Conseil Municipal du 17 octobre 2022 portant élection de Monsieur Guillaume FOURNIER en tant que quatorzième adjoint et adjoint de quartier,

Vu le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation du Conseil Municipal,

Vu le courrier du 23 août 2022 reçu le 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant acceptation de la démission de M. Frédéric PUYRAIMOND,

**CONSIDÉRANT** que l'article L2122-18-1 du CGCT définit la mission de l'Adjoint de quartier mais que celle-ci n'est pas exclusive et qu'il peut recevoir du Maire une délégation de fonction librement déterminée par ce dernier mais non nécessairement limitée territorialement aux quartiers dont l'Adjoint intéressé a la charge,

**CONSIDÉRANT** que pour permettre la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certains actes et documents soient assurés par les Adjoints au Maire, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais,

**ARRETE :**

**Article 1 :** M. Guillaume FOURNIER, Quatorzième Adjoint au Maire, est délégué dans les fonctions d'Adjoint de quartier sur le quartier de Montguichet regroupant les quartiers Plateau de Franceville, Jean Moulin et Jean Bouin. Il exercera ses missions conformément à la Charte des Conseils de Quartier.

**Article 2 :** M. Guillaume FOURNIER, Quatorzième Adjoint au Maire, est délégué dans les fonctions d'Adjoint chargé de la transition énergétique et des bâtiments communaux.

**Article 3 :** Il reçoit délégation pour l'étude, la préparation et la mise en œuvre des questions concernant :

- La transition énergétique,
- Les bâtiments communaux.

Il reçoit délégation du Maire pour signer tous actes relatifs à ces domaines de compétence.

**Article 5 :** Délégation lui est donnée, en outre, pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire ou des autres Adjointes :

- les conclusions, modifications et dissolutions des PACS,
- la certification matérielle et conforme des pièces et des documents administratifs,
- les arrêtés de placement immédiat et provisoire en milieu hospitalier de personnes malades,
- les autorisations de transport de corps,
- les extraits conformes des registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- la certification exécutoire des actes pris par les autorités communales,
- les légalisations de signature,
- les attestations de recensement militaire,
- les autorisations d'ouverture temporaires de débit de boissons,
- les certificats d'hérédité,
- les dépôts de plainte au nom de la commune.

**Article 6 :** Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture de Seine-Saint-Denis et affiché. Une ampliation sera notifiée à l'intéressé.

Fait à Gagny, le 18 octobre deux mille vingt deux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300324-20221018-ARRETE2022075-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2022

Publication : 25/10/2022

Pour le Maire absent, La Première Adjointe, Bénédicte AUBRY



Le Maire,  
Conseiller Départemental,

*Rolin CRANOLY*  
**Rolin CRANOLY**